

## Salaires à Genève : plus de 6 000 francs par mois

A Genève, en 2002, le salaire mensuel brut médian s'établit à 6 062 francs dans le secteur privé. Toutefois, des différences parfois importantes existent selon les caractéristiques du salarié, du poste de travail et de l'entreprise. Par rapport à 2000, les salaires ont augmenté en moyenne de 6,1 %, contre seulement 3,8 % dans l'ensemble de la Suisse. En 2002, le salaire médian genevois dépasse de 12 % le salaire suisse.

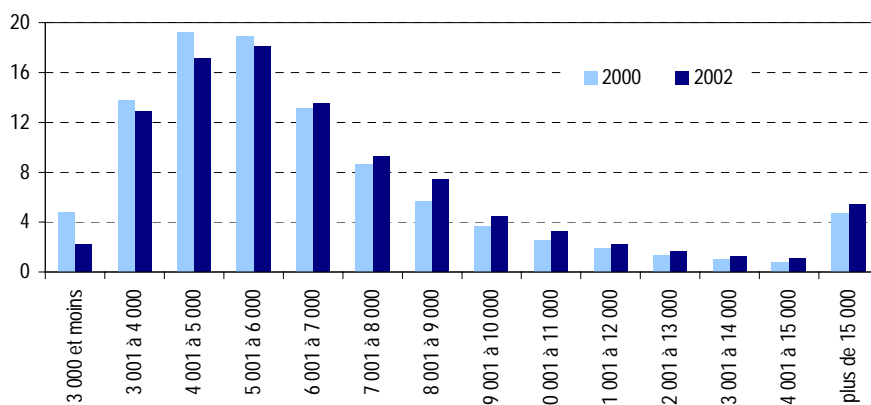
Le salaire mensuel brut médian standardisé (ci-après salaire mensuel médian – voir l'encadré) varie de manière sensible d'une branche économique à l'autre. A Genève, les trois branches les plus rémunératrices affichent un salaire mensuel médian de plus de 8 000 francs, avec en tête les activités financières (9 133 francs par mois). Viennent ensuite le commerce de gros (branche où se trouvent les sièges de plusieurs multinationales étrangères) et l'industrie chimique. A l'opposé, deux branches offrent un salaire mensuel médian inférieur à 4 000 francs : l'hôtellerie et restauration ainsi que les services personnels (c'est-à-dire les blanchisseries et teintureries, salons de coiffure, instituts de beauté, services funéraires, solariums et fitness).

Sans surprise, les salariés occupant les postes nécessitant les qualifications les plus élevées ont en moyenne un salaire médian trois fois supérieur aux salariés les moins qualifiés. De même, les cadres ont logiquement des salaires plus élevés. Pris conjointement, le salaire médian des cadres supérieurs et moyens s'établit à 10 900 francs. En comparaison, le salaire mensuel médian pour les personnes sans fonction d'encadrement se fixe à 5 332 francs.

Le salaire médian des femmes s'élève à 5 700 francs, contre 6 386 pour les hommes. Cette différence globale de 11 % en défaveur des femmes doit beaucoup au fait qu'elles occupent plutôt des postes qui cumulent des caractéristiques négatives - et souvent interdépendantes - en matière de rémunération : niveau de formation moins élevé, poste nécessitant moins de qualifications, rarement cadre supérieur ou moyen.

Répartis par tranches de mille francs, les salaires sont souvent éloignés de la médiane. En deux ans, la proportion de salariés avec les rémunérations les plus basses (moins de 4 000 francs par mois) est en baisse, passant de 19 % à 15 %. Même si leur proportion est en diminution, les tranches situées entre 4 000 et 6 000 francs continuent à compter le plus de salariés. A l'inverse, la proportion de salariés gagnant plus de 6 000 francs est en progression pour toutes les tranches.

### Répartition des salariés selon le salaire mensuel brut médian standardisé, à Genève, en %



Source : Office fédéral de la statistique - Enquête sur le niveau et la structure des salaires

./.

10 juin 2004 – n° 19

**L'enquête suisse sur le niveau et la structure des salaires (LSE)**

Les données proviennent de la LSE, effectuée tous les deux ans par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Depuis 2000, des résultats détaillés et représentatifs sont disponibles pour le canton de Genève. Ils ne concernent que le secteur privé.

Le salaire mensuel défini dans l'enquête comprend le salaire brut du mois d'octobre, y compris les cotisations sociales à la charge du salarié, divers versements de primes et autres commissions, un douzième de l'éventuel treizième (quatorzième ou énième) salaire et un douzième des paiements spéciaux annuels irréguliers. En revanche, il ne comprend pas la rétribution des heures supplémentaires, les allocations familiales et allocations pour enfants, les dédommagements pour vacances non prises, les remboursements de frais, les indemnités en cas de réduction d'horaire du travail (chômage partiel).

A des fins de comparabilité, les salaires mensuels sont standardisés, c'est-à-dire qu'ils sont recalculés sur la base d'un *équivalent plein temps à 40 heures hebdomadaires de travail*. Cette façon de procéder permet de comparer les niveaux des salaires indépendamment du nombre d'heures de travail effectuées. Ensuite, on prend comme indicateur le *salaire médian*, qui correspond à la valeur par rapport à laquelle la moitié des salaires sont inférieurs, l'autre moitié supérieurs. La médiane est la mesure classique pour mesurer le niveau global des salaires, préférable à la moyenne arithmétique, influencée par les salaires très élevés.

**Pour en savoir plus**

Dans le courant du deuxième semestre 2004, une analyse détaillée des salaires à Genève en 2002 et de l'évolution observée entre 2000 et 2002 sera publiée dans la collection *Communications statistiques* de l'OCSTAT.

En outre, des tableaux détaillés seront prochainement disponibles sur le site Internet de l'OCSTAT : <http://www.geneve.ch/statistique/statistiques/domaines/> puis choisir « salaires et revenus du travail » dans le « domaine 3 ».